

DECISION n°1066306 d'autorisation d'engagement pour la gestion en paiement associé par l'ASP des aides l'Agence et de leur cofinancement FEADER Hors SIGC pour la programmation 2014-2020 pour la région ex Basse Normandie

La directrice générale de l'Agence de l'eau Seine Normandie,

Vu le code de l'environnement notamment son article R. 213-40 ;

Vu la délibération n° CA 12-12 du 18 octobre 2012 du Conseil d'Administration de l'Agence portant approbation du 10ème programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (2013-2018) ;

Vu la délibération n° CA 15-20 du 20 octobre 2015 du Conseil d'Administration de l'Agence portant approbation de la révision du 10ème programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (2013-2018) ;

Vu la délibération n° CA 15-32 du conseil d'administration de l'Agence du 24 novembre 2015 approuvant le modèle de convention-cadre relative à la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de l'AESN et de leur cofinancement Feader Hors SIGC pour la programmation 2014-2020 ;

Vu la délibération n° CA 15-33 du conseil d'administration de l'Agence du 24 novembre 2015 approuvant le modèle de décision d'autorisation d'engagement pour la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de l'Agence et de leur cofinancement FEADER Hors SIGC pour la programmation 2014-2020 ;

Vu la convention-cadre relative à la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de l'AESN et de leur cofinancement Feader Hors SIGC pour la programmation 2014-2020 de la région ex Basse Normandie signée le 19 mai 2016;

Vu l'avis de la commission des aides du 11 octobre 2016 concernant l'aide n°1066306;

DECIDE :

Article 1 – OBJET

L'Agence de l'eau Seine-Normandie attribue à l'ASP les autorisations d'engagement suivantes pour l'appel à projet n°4 du dispositif 4.1.1 du Programme de Développement Rural Régional 2014-2020 et l'année 2016 :

	Montant attribué par l'Agence			Montant attribué par les autres financeurs (Région, Etat)	Montant FEADER total	Montant d'aide total
	Part cofinancée	Part Top-Up	TOTAL			
Mesure 4.1.1 AAP n°4	40 816 €	0 €	40 816 €		69 498 €	110 314 €
<i>Imprévus</i>			0 €			
TOTAL			40 816 €			

Ces autorisations d'engagement devront être affectées par l'ASP à la gestion des dossiers individuels éligibles aux aides de l'AESN définis à l'Article 2.

Le montant cumulé des autorisations d'engagements attribuées au titre de la convention-cadre visée sont précisés pour rappel en annexe 2.

Article 2 – ATTRIBUTIONS DES AIDES INDIVIDUELLES

Au vu de l'instruction des dossiers individuels réalisée par le GUSI (Guichet Unique des Services Instructeurs) et de la sélection des dossiers opérée en comité régional ad hoc, l'Agence de l'eau Seine-Normandie décide l'attribution des aides pour sa part pour les dossiers individuels éligibles aux aides de l'AESN listés en annexe 1.

Article 3 – MODALITES DE VERSEMENT

Le versement de la participation de l'Agence s'effectue conformément à l'article 8 de la convention-cadre visée.

Article 4 – DUREE DE VALIDITE

La présente décision prend effet à compter de la date de sa signature, et à une durée de validité de 5 ans.

Date : **1 6 NOV. 2016**

La Directrice générale



Patricia BLANC

Annexe 1 : liste des dossiers individuels éligibles aux aides de l'AESN

UP	Année	Région	Dpt	Identifiant SITOUREF	Enjeu	Mesure/Sous-mesure/Opération ? (voir dans les PDR6 si y a bien le même terme entre les régions)	N° PACAGE	Nom attributaire	CP	Commune	CUMA	Majoration	Nom investissement (détail)	Type d'investissement	Montant présenté	Montant retenu	Montant attribué AESN	Taux participation AESN+ FEADER (répartition 37/63%)
1811	2016	Basse-Normandie	50		NZV 2015	Investissement productif mesure 4.1.1		GAEC DE TOURNIERES	50620	MONTMARTIN EN GRAIGNES		JA	fosse	Stockage des effluents d'élevage	16473,51	16473,51111	7413,08	45%
1811	2016	Basse-Normandie	50		NZV 2012	Investissement productif mesure 4.1.1		GAEC DE L'HOTEL GAUTIER	50880	PONT HEBERT		JA	fosse	Stockage des effluents d'élevage	30027,14	30027,14437	8506,69	28%
1811	2016	Basse-Normandie	50		NZV 2015	Investissement productif mesure 4.1.1		EARL BEDOUIN	50490	LE MESNIL VILLEMANN		JA	fosse	Stockage des effluents d'élevage	17300,03	17300,03333	5190,01	30%
1811	2016	Basse-Normandie	50		NZV 2015	Investissement productif mesure 4.1.1		GAEC DU HAMEL GOSSE	50450	GAVRAY			fosse	Stockage des effluents d'élevage	11015,56	11015,56	2753,89	25%
1811	2016	Basse-Normandie	50		NZV 2012	Investissement productif mesure 4.1.1		GAEC DE LA RENAUDIERE	50410	MONTBRAY			Fosse	Stockage des effluents d'élevage	19034,6	19034,6	4758,65	25%
1811	2016	Basse-Normandie	61		NZV 2015	Investissement productif mesure 4.1.1	RBN00401160T0610046	BRIZARD FRANCOIS	61550	ANCEINS			Fosse	Stockage des effluents d'élevage	9250,75	9250,75	3700,3	40%
1811	2016	Basse-Normandie	50		NZV 2015	Investissement productif mesure 4.1.1		GAEC DE LA TOURELLE	50690	TEURTHEVILLE HAGUE		JA	fumière - fosse	Stockage des effluents d'élevage	28308,77	28308,76667	8492,63	30%
Total															131.410,37	131.410,37	40.815,25	31,06%

Annexe 2 : Montants cumulés des autorisations d'engagements de l'AESN

	Décision n°1060403	Décision n°1060420	Décision n°1066306	Montant cumulé sur la période 2015-2020
Mesure 4.1.1 Ex Basse Normandie	186 081 €	3 108 €	40 816 €	230 005 €
<i>Imprévus</i>	3 722 €	0 €	0 €	3 722 €
TOTAL	189 803 €	3 108 €	40 816 €	233 727 €